

**VŒUX  
DE LA COMMISSION DE GESTION  
POUR L'EXERCICE 2022  
REPONSES DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité remercie la Commission de gestion pour la transmission de ses vœux et y répond comme suit :

### **Vœu n° 1 – De meilleurs comparatifs chiffrés dans le rapport de gestion**

*« Le rapport de gestion de la commune contient une quantité d'informations très précieuses sur les activités des différents dicastères. Cependant, il n'est pas toujours aisé d'en retirer des éléments d'analyse ou des outils de planifications, ce qui est regrettable. Nous souhaiterions que le rapport de gestion présente plus souvent des graphiques synthétiques, avec l'évolution sur les 5 à 10 dernières années, notamment pour les données liées à l'énergie, ainsi qu'une brève explication quand les chiffres de l'année se différencient beaucoup de la tendance passée. Cela améliorerait beaucoup la pertinence des données et leur lecture. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Par le biais de son rapport de gestion, la Municipalité souhaite apporter au Conseil communal et à la population en général une information non seulement complète sur le fonds, mais également présentée sous une forme attractive. Ce rapport de plus de 200 pages vise à donner un aperçu exhaustif des activités et réalisations de l'exercice achevé, sans pour autant avoir la prétention, ni la volonté, de devenir un annuaire statistique.

Dans le domaine de l'eau et de l'électricité, des données sur 10 ans sont d'ailleurs déjà fournies (p.ex. : p.186-187). Néanmoins, la Municipalité prendra en compte le vœu de la Cogest et intégrera, lorsqu'elle l'estimera pertinent, certaines données comparatives pour encore accroître le niveau d'information à l'attention du public dans les prochains rapports de gestion.

---

### **Vœu n° 2 – Encourager les investissements privés dans la production énergétique**

*« La municipalité a décidé d'augmenter les prix de reprise de l'électricité pour les particuliers, ce qui représente une subvention au prix de la production sur notre commune. Cependant, le coût d'investissement dans des panneaux solaires reste important avec les contraintes réglementaires en vigueur. Le nombre de producteurs sur notre commune est encore limité. Nous souhaiterions que la Commune étudie d'autres mesures incitatives (facilitation des procédures, communications, subventions, etc.) pour encourager la production des énergies renouvelables sur le sol communal et ainsi moins dépendre des prix de l'énergie sur le marché à terme. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Il convient de relever que le nombre de nouvelles installations en 2022 est en forte croissance (+12%). A ce jour, plus de 350 installations sont raccordées sur le réseau des SILy.

La Municipalité estime que les démarches en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sont déjà particulièrement facilitées dans la zone à bâtir (hors zone ville et village). Ainsi, il n'y a pas de procédure d'obtention d'un permis de construire, les projets font l'objet d'une simple autorisation s'ils respectent les normes en matière de police des constructions. Les Services industriels de Lutry (SILy) doivent quant à eux être avisés par les

installateurs pour des questions de dimensionnement du branchement électrique et des calibres d'introduction.

En termes de subventions, une rétribution unique fédérale est donnée pour les nouvelles installations lors de l'annonce à Pronovo. Elle correspond à environ 30 % de l'investissement pour une installation standard. La Commune soutient quant à elle le développement des énergies renouvelables au travers de la reprise de l'énergie à des tarifs très attractifs (18,5 ct/kWh en 2023). Le montant des subventions accordées par le biais du fonds pour les économies d'énergie, perçu sur la consommation totale d'électricité à Lutry, se monte à environ CHF 90'000.-. Une subvention communale supplémentaire pour les nouvelles installations photovoltaïques ne pourrait être accordée au travers de ce fonds, qui est déjà utilisé à 80 % pour financer les autres aides communales (remplacement d'un boiler électrique par un CE-PAC, bilan CECB Plus, achat de vélo électrique, etc.).

---

### **Vœu n° 3 – Davantage d'informations aux citoyens sur l'énergie**

*« Dans le contexte de la crise énergétique à venir, nous souhaiterions que la commune communique davantage, afin de maintenir l'effort et pour modifier le comportement des consommateurs de façon permanente. Nous pensons par exemple à des mesures de sensibilisation des privés et des entreprises via l'Echomunal, le plan des énergies actuellement en phase de finalisation sera certainement aussi une bonne source de communication. Il serait également intéressant que le rapport de gestion intègre les chiffres sur les marquages de l'électricité actuellement présentés de façon séparée sur le site de la commune. Par exemple les évolutions de la production de l'électricité par type de source (gaz, électricité) et de consommateur (particuliers, entreprises, Administration) pourrait être utile. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

La Municipalité estime communiquer suffisamment sur les questions énergétiques, en particulier sur le site Internet communal et dans l'Echomunal Express ou l'Echomunal Magazine. Pour rappel, un numéro de cette publication a fait la part belle à ces questions à fin 2022. Notre Autorité va cependant poursuivre cet effort en 2023.

Le plan communal des énergies, du fait de son caractère particulièrement technique, n'est quant à lui pas à proprement parler un document de communication à l'attention de la population. Il constitue un document stratégique pour orienter certaines politiques communales. Les informations relatives à la planification énergétique seront plutôt diffusées sous la bannière de « Cité de l'énergie ».

Quant au marquage de l'énergie, celui-ci est directement communiqué à tous les consommateurs d'électricité et publié sur le site Internet de la Commune. Un nouveau document présentant plus clairement ces informations est en cours de finalisation.

Enfin, les données reçues de l'EiCom concernant le soutien aux énergies renouvelables nous sont communiquées en mai de l'année suivante, il n'est donc malheureusement pas possible de les faire figurer dans le rapport de gestion de l'exercice sous revue.

## **Vœu n° 4 – Un centre culturel à la Ferme des Echerins**

*« Nous avons la chance d'habiter dans une commune très dynamique, avec beaucoup d'initiatives de concerts et autres manifestations. On notera cependant que la plupart des animations se déroulent dans le bourg. Nous encourageons la commune à développer également des offres de loisirs sur les hauts de la commune. La ferme des Echerins fait actuellement partie d'une affectation zone de loisirs. Nous souhaitons que la Commune évalue les possibilités d'y créer des activités culturelles et de jeunesse. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Selon le nouveau PACom I mis à l'enquête publique fin 2022, la parcelle n° 2284 sur laquelle se situe la ferme est colloquée en « zone de tourisme et de loisirs » permettant la réalisation de projets de ferme pédagogique, de locaux de voirie, ou d'équipements socio-éducatif par exemple.

Le bâtiment est actuellement dans un état qui ne permet en aucun cas une ouverture au public. La Municipalité étudie cependant l'opportunité de réhabiliter la Ferme des Echerins. Des avant-projets en ce sens ont été réalisés ces dernières années, qui ont permis de deviser les travaux à environ 2 millions de francs.

---

## **Vœu n° 5 – Encourager les îlots de fraîcheur et la biodiversité sur le territoire communal**

*« Nous souhaitons que la commune encourage et favorise la plantation d'arbres dans chaque projet, ainsi que des espaces végétalisés en lieu du béton, afin de créer des îlots de fraîcheur et ainsi maintenir les efforts en faveur de la biodiversité. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité a entamé depuis quelques temps déjà la chasse aux « îlots de chaleur ». Une somme de CHF 100'000.- est prévue au budget pour, entre autres, végétaliser des espaces inutilement recouverts de revêtement bitumineux. L'ancienne zone de rebroussement des bus TL située à la route des Monts-de-Lavaux (intersection avec la route de Converney) est en cela un parfait exemple.

La renaturation de la Lutrive constituera également, outre son rôle sécuritaire, une occasion de favoriser la biodiversité au sein d'un cours d'eau qui, historiquement, a été artificiellement canalisé.

Mentionnons enfin l'ensemble des mesures en vue de favoriser la biodiversité par l'adaptation des pratiques de travail des jardiniers et forestiers communaux, avec mise en place de surface de promotion de la biodiversité, correction des déséquilibres nutritifs des sols par une approche dite de « protection des sols », amélioration de l'hydrologie, gestion des plantes invasives, etc.

## **Vœu n° 6 – Développer les moyens mis en œuvre pour les transports publics et la mobilité douce**

*« Malgré la suspension du masterplan des mobilités, sans attendre les futures possibilités sur la RC770, nous invitons la municipalité à développer les infrastructures de mobilité douce sur les autres axes de la commune. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Lors de tous projets de réfections de nos voiries, il est systématiquement pris en considération les améliorations possibles en matière de mobilité douce. Néanmoins, nos espaces publics ne sont pas extensibles et, parfois, nous ne sommes pas en mesure de garantir les gabarits minimums imposés par les normes en matière d'aménagement d'infrastructures de mobilité douce.

À titre d'illustration, sur la route de Lavaux (RC 780) ou l'axe Conversion – Landar (RC 770), la configuration des voiries ne permet pas, en l'état actuel, d'offrir les gabarits nécessaires pour l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables. Au préalable à l'installation de telles infrastructures, toutes les voies de circulation présentes sur ces chaussées devraient être réorganisées. Pour ce faire, des études trafic et des plans devraient être établis. Le réglage de nos infrastructures lumineuses devrait également être modifié. Sous réserve d'obtenir l'aval des autorités cantonales, il faudrait ensuite effacer et/ou modifier l'ensemble des marquages existants sur ces axes. Dès lors, il n'apparaît pas opportun de procéder à de tels travaux, sachant qu'il est déjà prévu de réaménager entièrement les RC 780 et 770, que des études pour cela sont en cours et que celles-ci prévoient déjà des infrastructures cyclables.

Concernant les transports publics, d'importantes améliorations de notre réseau ont été effectuées ces dernières années. Le développement futur de ce dernier est d'ores et déjà planifié au sein de l'image directrice des transports publics de l'Est-lausannois.

---

## **Vœu n° 7 – Archives communales et patrimoine historique**

*« La commune de Lutry détient de nombreux actes et documents historiques. Nous souhaitons que la municipalité étudie la possibilité de prévoir un local approprié, lieu d'archive et objets historiques afin de protéger durablement ce riche patrimoine communal. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité est pleinement consciente de la richesse et de la qualité du patrimoine archivistique de Lutry. Elle élabore actuellement un projet de nouveau local pour accueillir dans des conditions optimales les archives communales et favoriser leur mise en valeur. Celui-ci fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal courant 2023.

---

## **Vœu n° 8 – Transit du trafic dans le bourg de Lutry**

*« Nous avons constaté qu'un certains nombres de véhicules passent par l'avenue du Grand-Pont et la rue des Terreaux. Nous désirons que la municipalité examine la possibilité de mise en place de mesures afin de faire respecter l'interdiction de "pur transit" de véhicules entrant dans Lutry par l'ouest/Grand Pont pour ressortir par les feux du Voisinand dans le seul but d'éviter le trafic sur la RC. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Sur l'avenue du Grand-Pont ou la rue des Terreaux, la possibilité de prendre des mesures pour limiter le trafic de transit a déjà été étudiée. Toutefois en l'état, aucune solution n'a été retenue, car toutes engendraient d'importants problèmes d'accessibilité. Il est également impossible de procéder à des contrôles répressifs sur ces voiries, car l'expérience a démontré que lors de ces derniers, les automobilistes arguent généralement « qu'ils ont une livraison/prise en charge à faire dans le bourg... ». Dès lors, aucune amende ne peut leur être délivrée.

La Municipalité est néanmoins consciente du problème. À ce titre, elle rappelle que dans le préavis n° 1310/2023 Demande de crédit pour l'établissement de l'avant-projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780, il a été clairement notifié que des variantes seront étudiées pour résorber les problèmes liés au trafic de transit sur l'avenue du Grand-Pont et la rue des Terreaux. Il est cependant indispensable de coordonner celles-ci avec la réfection de la route de Lavaux et le projet de nouveau collège.

---

## **Vœu n° 9 – Stratégie d'approvisionnement électrique**

*« Nous souhaitons que la municipalité définisse une stratégie d'approvisionnement électrique sur les 5 à 10 ans. Les événements de l'année écoulée ont pointé du doigt l'importance de s'assurer un approvisionnement électrique sûr et à prix acceptable pour la collectivité et ses habitants. Par ce vœu, la Cogest souhaite que la municipalité agisse pour minimiser les risques liés à la dépendance de la commune sur ses voisins et définisse une stratégie d'approvisionnement électrique prévoyant une augmentation de la production domestique d'une part et des mesures pour réduire les prix d'acquisition extérieurs d'autre part. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

Jusqu'en 2022, la faible volatilité du marché de l'électricité permettait aux Services industriels de Lutry (SILy) d'acheter une fois par année le volume nécessaire à terme à des prix relativement stables, ou tout du moins avec des variations de cours marginales. Avec l'effolement des cours de l'électricité en 2022 et du fait que nous n'avons pas les volumes nécessaires nous permettant d'acheter en plusieurs fois de petites tranches d'approvisionnement, il n'a pas été possible de moyenner les cours d'achat tout au long de l'année. Afin de palier à ces difficultés, des négociations sont déjà en cours avec différents fournisseurs en gros pour intégrer un « pool d'achat » permettant mutualiser les approvisionnements, traiter de plus gros volumes et obtenir de meilleures conditions tarifaires.

## **Vœu n° 10 – Accueil de jour parascolaire**

*« Nous souhaitons que la municipalité de Lutry propose des mesures incitatives facilitant l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour pour les enfants, au travers notamment du développement du réseau de mamans de jour et des infrastructures d'accueil. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

En collaboration avec la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ), la Municipalité entend :

- Ouvrir un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) de 36 places pour les 1-6P de 15h30 à 18h00 sur le site de Corsy (cantine et espaces intérieurs et extérieurs attenants) pour le 21 août 2023, jour de la rentrée scolaire ;
- Etudier l'ouverture d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) d'environ 20 places dans le bâtiment de La Balance à Savuit en fin de premier semestre 2024.

D'autre part, la Commune s'intéressera à l'accueil familial de jour pour comprendre les raisons du peu de familles accueillantes disponibles sur Lutry (3 familles) et identifier des modalités de promotion de ce concept.

---

## **Vœu n° 11 – Ouvrir la visite des forêts**

*« La commune de Lutry possède de magnifiques forêts. Nous demandons à la municipalité d'ouvrir la visite des forêts aux autres membres du conseil communal et citoyens adultes sur inscriptions. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Partiellement admis.

L'équipe des forestiers ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour assurer des visites régulières aux membres du Conseil communal et à la population. Néanmoins, des démarches en ce sens sont déjà organisées avec les écoles de Lutry pour des journées de découverte de la forêt destinées aux élèves. D'autre part, des aménagements ont été réalisés à l'attention des scolaires pour leurs activités en forêt (« canapé forestier »).

La Municipalité prendra en compte le vœu de la Cogest pour l'établissement du programme de la « Quinquennale de Lutry » à l'attention des membres du Conseil communal lors de la prochaine législature.

---

## **Vœu n° 12 – Jeunesse et écoles**

*« Les élèves de la commune de Lutry peuvent profiter du centre de loisirs de la Vaudoise Aréna. Nous souhaitons que la municipalité encourage la direction des écoles à organiser des demi-journées de sport à la Vaudoise Aréna quelques fois par année par classe. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité informe déjà tous les ans la Direction de l'Etablissement primaire et secondaire (EPS) de Lutry des facilités accordées aux classes des Communes actionnaires de CSM SA (Centre sportif de Malley).

La Direction des écoles a bien entendu le message de la Municipalité. Plusieurs classes se sont déjà rendues à la piscine et à la patinoire de la Vaudoise Aréna en 2022-2023.

---

## **Vœu n° 13 – Politique culturelle**

*« Suite au retrait du mandat d'études sur la politique culturelle, la commission de gestion demande à la municipalité de définir une politique culturelle d'ici la fin de l'année 2024. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Admis.

La Municipalité avait porté au budget 2022 un montant de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une étude sur la politique culturelle et de confier le mandat à un expert externe.

Les propositions d'attribution du mandat n'ayant pas abouties, les premières étapes prévues dans le mandat d'étude seront réalisées en interne.

## **Suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2021**

La Municipalité revient sur les suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice précédent lorsqu'il y a matière à apporter un complément d'information.

### **Vœu n° 4 (2021) – Mise en lumière et conservation des œuvres d'art**

*« Lors de la visite du Château de Lutry, nous avons constaté que notre commune dispose de nombreuses œuvres d'art et objets historiques. Plusieurs sont exposés dans les différentes salles du Château, mais une autre partie est entreposée dans les combles.*

*La commission de gestion émet le vœu que ces œuvres d'art et objets historiques soient exposés d'autres salles du Château (salle du Conseil par exemple) et des bâtiments communaux et qu'un tournus soit fait avec ces œuvres. De plus, la commission souhaite que les œuvres gardées dans les combles soient conservées de manière optimale. »*

### **Réponse de la Municipalité (2021)**

Admis.

Des actions seront menées pour mettre en valeur les œuvres dans les bâtiments communaux et une attention particulière sera portée à la mise en place de certains objets dans la Salle du Conseil communal. Il est précisé qu'une trentaine d'œuvres du patrimoine communal sont déjà mises à disposition pour la décoration de l'Hôtel du Rivage. Pour rappel, une exposition du patrimoine communal a déjà été réalisée par le passé, mais n'avait pas rencontré le succès escompté. L'organisation d'une nouvelle exposition pourra être envisagée dans le futur sous une forme à déterminer.

Une étude sera également réalisée pour que l'ensemble des œuvres d'art soient conservées de la manière la plus optimale possible.

### **Suites données**

La première étape consistant à mettre en valeur des œuvres d'art a commencé par l'achat d'écrans numériques format « tableau ». Des photographies des œuvres d'art sont en cours de réalisation afin que ces dernières soient intégrées dans ces « tableaux connectés », qui seront ensuite installés dans le Château et accessibles au public.

D'autre part, le projet de nouveau local pour les archives prévoira un espace pour la conservation sécurisée des œuvres d'art.

---

### **Vœu n° 6 (2021) – Relevé et analyse des sols des jardins et parcs communaux**

*« Les sols peuvent être sujets à toutes sortes de pollution. De nouvelles réglementations sont en vigueur pour les professionnels (agriculteurs, vigneron, etc.) quant à l'utilisation de produits nocifs pour traiter les sols, les plantes etc. Il est donc important pour la santé publique et le respect de l'environnement de connaître le taux de pollution dans les sols des jardins communaux.*

*Si les employés communaux ont changé leur manière de faire pour l'entretien des parcs et n'utilisent plus de produits chimiques de synthèse, les produits utilisés par les cultivateurs qui louent les jardins communaux ne sont pas connus et la possible contamination des sols non plus.*

*Pour préserver la santé des consommateurs et utilisateurs de ces endroits, et parce que cette terre reste la propriété de la commune, la commission de gestion émet le vœu que la Municipalité fasse des relevés du taux de pollution des sols des jardins et parcs communaux et communique ses résultats. »*

### **Réponse de la Municipalité (2021)**

Partiellement admis.

Des analyses de sol seront réalisées dans les jardins familiaux, dans lesquels des denrées alimentaires sont produites par les locataires de ces parcelles. En dehors de ces lieux de culture, ces analyses n'ont pas d'intérêt sanitaire prépondérant à être menées.

### **Suites données**

Des sondages par carottages ont été réalisés dans les jardins familiaux en mai 2023. Les résultats sont attendu pour l'été 2023. Ils seront communiqués aux personnes concernées et au Conseil communal.

---

### **Vœu n° 7 (2021) – Mesures d'encouragements à la mobilité douce à l'attention des employés de la Commune**

*« La commission de gestion émet le vœu que, en complément des mesures prises sur le stationnement des véhicules privés des employés communaux, des mesures d'encouragements à la mobilité douce soient proposées à l'attention des employés de la Commune (abonnement de parcours en transports publics, place de stationnement pour vélos ou pour vélos à assistance électrique par exemple). »*

### **Réponse de la Municipalité (2021)**

Partiellement admis.

Courant du printemps 2022, un sondage a été effectué pour connaître les habitudes de mobilité des employés communaux dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. Ledit sondage a démontré qu'un nombre important d'employés habitait à proximité du bourg. Par conséquent, ceux-ci se rendent à pied sur leur lieu de travail.

Pour les employés habitant plus loin, aucune place de stationnement n'est mise à disposition, excepté si ces derniers utilisent leur véhicule privé quotidiennement dans le cadre de leur activité professionnelle. Ainsi, la majorité des employés communaux se rendant en voiture au travail doivent payer leur stationnement au sein des parkings lutriens. En sus, la Commune offre à ses collaborateurs la possibilité d'acquérir de l'argent Reka avec un rabais. Libre à ces derniers de l'utiliser pour acquérir des titres de transports publics. Néanmoins, la Municipalité réfléchit à prendre d'autres mesures pour favoriser la mobilité douce auprès des collaborateurs de la commune.

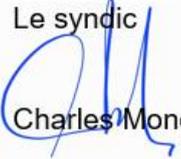
## Suites données

Courant 2022, 12 nouvelles places de stationnement munies de 6 arceaux ont été aménagées dans la cour du Château des Rôdeurs, aux abords de la bibliothèque. Réservés exclusivement à l'usage de la petite reine, leur temps de stationnement a été limité à 72 heures afin de garantir un taux de rotation suffisant et éviter que des vélos rarement utilisés ne monopolisent ces places.

Ces stationnements sont ouverts à tous les cyclistes, mais ils ont été aménagés principalement pour les visiteurs et employés de l'Administration communale.

Adopté par la Municipalité le 5 juin 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Charles Monod



Le secrétaire  
  
Patrick Csikos